

et les changements là où ils se produisent et favoriser l'évolution positive. Inversement, nous devons demeurer résolus en dépit de la détérioration des droits et être intransigeants devant les cas de violations flagrantes et persistantes des droits de la personne. Les procédures que nous avons établies ont leur utilité et leur valeur, mais nous avons été déçus des résultats de la discussion sur l'Albanie lors du Conseil économique et social de l'an dernier.

La délégation canadienne exhorte la Commission à prendre le terme «coopération» au sérieux. Les gestes de pure forme ne peuvent en aucun cas être interprétés comme de la coopération, à moins que des changements réels ne se dessinent et soient mis en oeuvre dès que des violations sont signalées et non lorsque la Commission entreprend ses délibérations. Les procédures visant à freiner les véritables débats de fond portent atteinte à la cause des droits de la personne et à l'intégrité des Etats-nations.

C'est pendant les prochains mois qu'il nous faudra accentuer nos efforts. Au cours de la dernière année environ, nous avons vu des changements profonds s'opérer dans les relations internationales. En effet, les tensions entre les super-puissances se sont relâchées considérablement et les mesures prises par l'Union soviétique en matière de réforme constitutionnelle et des droits de la personne ont été très positives. Plusieurs conflits bilatéraux tirent à leur fin, grâce au soutien et à l'assistance des Nations Unies. L'importance de l'action multilatérale sur le plan du désarmement, de l'économie, de l'environnement et dans d'autres domaines d'activité a été renforcée. Le renouvellement de l'esprit de